

JE VIENS ÉTUDIER EN FRANCE

* Attention à la terminologie

1 AVANT DE PARTIR

RÉSERVATION DE LOGEMENT

CAUTION LOCATIVE *
VISA VISALE (si nécessaire)
<https://www.visale.fr/>

CVEC

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

DÉLIVRANCE DES VISAS
PAR LE CONSULAT DE FRANCE

SI VOUS AVEZ OBTENU
UN VLS-TS

2 ARRIVÉE EN FRANCE

LOGEMENT TEMPORAIRE
OU DÉFINITIF

3 PREMIÈRE SEMAINE EN FRANCE

CVEC
(si non acquittée préalablement)
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

OUVERTURE D'UN
COMPTE BANCAIRE

DEMANDE DE
VALIDATION DU VLS-TS
<http://www.ofii.fr/>

INSCRIPTION
ÉTABLISSEMENT



AFFILIATION
SÉCURITÉ SOCIALE *
etudiant-etranger.ameli.fr

DÈS VALIDATION DU
VLS-TS
LEURS DÉTENTEURS
DOIVENT TRANSMETTRE
LEUR NUMÉRO ÉTRANGER
À LA SÉCURITÉ SOCIALE

AFFILIATION
MUTUELLE

* L'affiliation à la Sécurité Sociale doit être effectuée avant toute demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

V3 - 03 Décembre 2018